

08 NOVEMBRE 2021

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

Présents :

MME COUTADEUR,
MME GRAVIER,
MME GIRAUD,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
MME VALLENET,
M BOIRE,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU.

Absent excusé :
M MOJAL.

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, COMMERCE ET SOCIAL

Convention de partenariat relative à la fin de la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon situées dans le cimetière de la commune de Chappes, procédure mise en œuvre en 2017.

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon situées dans le cimetière.

La première phase de cette procédure, l'information diffusée à la population, la réception des concessionnaires sur place le 7 novembre 2018, ont permis aux familles concernées de se faire connaître et de s'engager à mieux entretenir leur emplacement.

La majorité des familles ne s'est cependant pas présentée car celles-ci ont disparu et leurs concessions sont tombées en déshérence.

Après une période d'interruption réglementaire de trois ans, qui s'achèvera le 16 mars 2022, il s'agira de procéder à la seconde et dernière phase de cette procédure qui permettra à la commune de disposer de nouveaux emplacements, ainsi libérés, qui pourront être proposés aux habitants, dès la fin de l'année 2022.

Pour terminer cette procédure, il est proposé de solliciter à nouveau Monsieur René DELASPRES, juriste, qui a sécurisé juridiquement en 2018 et 2019 cette démarche longue et complexe.

Cet accompagnement se déroulera de décembre 2021 à octobre 2022.

La nouvelle convention de partenariat qu'il est proposé d'adopter, identique à celle de 2017, précise les modalités d'exécution de cette fin de procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

Adopte la convention de partenariat et accepte le dédommagement forfaitaire de Mr DELASPRES de 2 000 euros.

Choix du locataire pour le logement au-dessus du bureau de Poste

Le locataire du logement communal situé au-dessus du bureau de Poste, ayant donné son préavis de départ et quitté celui-ci le 31 août dernier, un appel à candidatures a été lancé afin de pourvoir à la vacance ; six familles se sont manifestées.

Après l'analyse des candidatures, la Commission propose d'attribuer ce logement à Mme Floriane BRUNET-ERRARD qui obtient la meilleure note aux critères de choix des candidats, qui ont été prédéterminés.

Concernant le montant du loyer à appliquer, la Commission a souhaité maintenir le montant actuel soit 512 euros mensuel hors charges.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Décide de restituer le dépôt de garantie de 508 euros à l'ancienne locataire,

-Donne un avis favorable pour attribuer le logement à Mme BRUNET-ERRARD à compter du 1^{er} décembre 2021,

-Fixe le montant du loyer mensuel à 512.00 euros hors charges éventuelles,

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Convention Lire et Faire Lire 2021-2022 de la Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme

Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du programme national « Lire et Faire Lire », la Commune poursuive son association avec la Ligue de l'Enseignement 63 et à ce titre, renouvelle la convention « Lire et Faire Lire ».

Lire et Faire Lire est un programme éducatif d'éveil à la lecture et de solidarité intergénérationnelle promu et coordonné dans notre département par la Ligue de l'Enseignement-FAL63.

L'adhésion à cette convention permettra que des lecteurs bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants de l'école pour développer le goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature jeunesse.

Cette convention prévoit une adhésion au dispositif de 80 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer la convention Lire et Faire Lire avec la Ligue de l'Enseignement 63.

INFORMATIONS

COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE

- **Réaménagement Place de l'Église** : le Conseil Municipal prend connaissance des premières esquisses du projet de réaménagement du parc autour de l'église. Dès finalisation de celui-ci, un plan de financement devra être établi afin d'inscrire les dépenses et subventions correspondantes au budget communal 2022.
- **Travaux de réaménagement de la rue Neuve** : la réception des travaux s'est faite le 03 novembre. Dès réception et paiement des dernières factures, le solde des subventions allouées, pourra être sollicité auprès notamment du Département, de la Région et de l'Etat.
- **Renaturation du Bedat** : le projet mené par la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, de redonner son lit naturel et de sécuriser les berges du ruisseau, va être engagé en 2022. Les travaux devraient débuter à la fin de l'été pour se terminer à l'automne 2023.

COMMISSION FINANCES

Un point est fait au Conseil Municipal sur le suivi du budget 2021, à savoir : état des crédits consommés et des recettes encaissées à fin octobre. Les résultats définitifs de l'exercice budgétaire pourront être connus en début d'année.

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, COMMERCE ET SOCIAL

- **Semaine du Handicap** : dans le cadre de cet événement prévu du 12 au 18 mars prochain, le Conseil Municipal engage une réflexion sur les projets qui pourraient être portés par la commune à cette occasion.
- **CCAS** : le repas des Aînés a eu lieu le 07 novembre ; 66 personnes ont participé à cette animation.

COMMISSION SPORTS FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Les vœux de la Municipalité seront organisés le 07 janvier prochain, 18 h 30 à la salle des fêtes.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

- **Sous traitance restauration scolaire** : en raison de l'absence du cuisinier, la prestation de services confiée à l'entreprise API pour la confection des repas, est prolongée jusqu'au 30 novembre prochain.
- **Services communs avec la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV)** : le bilan des interventions 2020/2021 (Education Physique et Sportive et Education musicale) effectuées par RLV à l'école, est présenté au Conseil Municipal. Activité EPS : ce sont 540 heures/an qui ont été dispensées. Activité musique : 138 heures/an de dispensées. Coût du service pour la commune : 2 790 euros.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 08 DECEMBRE 2021 A 18 h 30

Suivez l'actualité de la Commune :

- ⇒ **FACEBOOK** : www.facebook.com/mairiechappes
- ⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE** : téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**
- ⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL** :
 - ↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie
 - ↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.